



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom et La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 59007

Texte de la question

M. François Loncle * attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la suppression des droits accordés aux retraités de La Poste et de France Télécom en matière de gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique. En effet, ces anciens fonctionnaires, qui ont toujours travaillé avec dévouement pour le service public, vont voir leur pouvoir d'achat baisser d'environ 200 euros par an. Cette remise en cause sans préavis ni concertation préalable d'un droit acquis est parfaitement inacceptable dans un contexte où le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de baisser et où l'ensemble des prélèvements obligatoires auxquels ils sont soumis (la CSG notamment) augmente. En conséquence, il lui demande d'intervenir fermement auprès des entreprises de service public, La Poste et France Télécom, pour que les retraités retrouvent leurs droits à la gratuité de la carte bancaire et de l'abonnement téléphonique.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59007

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2102

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626